



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 6/2010

Concerne : construction d'un collecteur séparatif au chemin du Petit-Vennes – 1^{ère} étape – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commune de Lausanne vient d'achever les travaux de construction d'un nouveau collecteur séparatif au chemin de la Cigale.

Dans le cadre d'un accord intercommunal (Lausanne-Epalinges), il doit permettre le raccordement des eaux usées et claires d'un important bassin versant du territoire de la commune d'Epalinges.

En conséquence, le moment est venu de construire cette première étape d'un nouveau collecteur séparatif, étant donné que l'actuel est en système unitaire.

Ce premier tronçon, d'une longueur de 100 mètres, aura un collecteur d'eaux usées de 30 cm. de diamètre, et un collecteur d'eaux claires de 80 cm. de diamètre. Ces tuyaux seront entièrement bétonnés. La profondeur moyenne sera d'environ 3.60 m. pour les eaux usées, et 3.20 mètres pour les eaux claires.

2. Planning

Ces travaux débuteront dans le courant du mois de mai prochain et seront probablement terminés dans le courant du mois d'août 2010.

3. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF 310'000.-
Déplacement de conduites existantes	" 15'000.-
Travaux de plantations, clôtures et aménagements divers	" 20'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	" 6'500.-
Honoraires de l'ingénieur civil	" 35'000.-
Honoraires du géomètre	" 6'000.-
Divers et imprévus	" <u>7'500.-</u>
Total TTC	CHF 400'000.- =====

C'est un crédit de CHF 400'000.- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

Vous trouverez en annexe un plan de situation sur lequel figure le tracé du collecteur projeté.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 6 du 8 mars 2010,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.- (quatre cent mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin du Petit-Vennes – 1^{ère} étape;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 8 mars 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Annexe : un plan de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Claude Sheppard